



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la Commission d'urbanisme relatif au préavis municipal No. 15/2025 :

Demande de crédit de CHF 28'106.- TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin /Jaccard et Augsburgers

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie à deux reprises, les 3 et 8 octobre 2025 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Messieurs Nicolas Ray et Frédéric Guilloud, ainsi que de Monsieur Quentin Pommaz, qui ont répondu à nos questions et nous les en remercions.

Commentaires généraux

Après analyse et avoir débattu des différents éléments du préavis, notre Commission s'est plus particulièrement arrêtée sur les points suivants :

1. Justification du montant de CHF 28'106.-

Ce montant provient d'une procédure d'appel d'offres. Deux entreprises ont été consultées, et le mandat a été adjugé à Fritsché SA, l'entreprise la moins chère. Il s'agit par ailleurs du même bureau ayant réalisé le rapport de 2010.

2. Explication du rapport de 2010

Le rapport initial date de 2010, mais son suivi a été interrompu durant les deux dernières législatures. Les principaux travaux préconisés à l'époque ont été réalisés, à l'exception du carrefour situé au-dessus de la gare et des aménagements prévus pour la mobilité douce.

La Commission partage l'avis de la Municipalité qui estime, qu'au vu des exigences contenues dans les postulats, la mise à jour de l'étude de 2010 est nécessaire.

La réactivation de cette étude vise notamment à mettre à jour le document, en tenant compte des évolutions du secteur, et en prévision de l'aménagement de la gare du Muids prévu pour début 2027.

3. Route cantonale et prise en charge des frais

Les aménagements envisagés concernent une route cantonale en zone 50 km/h. Dans ce cas, les frais d'étude et les frais de construction sont entièrement à la charge de la commune.

4. Préavis du Service cantonal de la mobilité

Aucun préavis du canton n'a été reçu lors de l'enquête publique liée au projet du Collège du BIX. Cependant, une étude de mobilité a été réalisée par la commune dans le cadre du traitement des oppositions. Cette étude met clairement en évidence plusieurs problèmes de mobilité dans le secteur concerné.

5. Implication du Voyer

Le voyer cantonal est étroitement impliqué dans toutes les étapes du projet. Il travaille en collaboration avec le bureau mandaté, et apportera son expertise, son contrôle et ses conseils tout au long du processus d'étude.

Propositions d'amendements

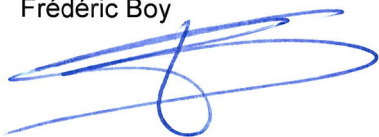
Néant

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 15/2025 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 8 octobre 2025

Frédéric Boy

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

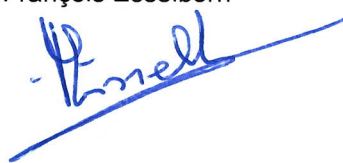
Gilles Goetschin

A blue ink signature with a stylized, cursive script.

Inal Uygur

Franca Dieffenbacher, rapporteur

François Esselborn

A blue ink signature with a stylized, cursive script.